

# Action de l'inspection

Bilan et perspectives

---

## Commission de suivi de site (CSS) STORENGY – St Illiers la Ville

DRIEE IF

**16 janvier 2020**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
d'Île-de-France

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

# STORENGY

- Situation administrative et suivi
- Action de l'inspection des installations classées en 2019
- Perspectives 2020



# Situation administrative et le suivi

- Site SEVESO Seuil HAUT (SEVESO III)
  - Arrêté d'autorisation du 2 février 2010 réglementant l'exploitation du site
- 
- Classement des installations suite à l'évolution de la nomenclature
    - Rubrique 4718 (AS) : le stockage de gaz => relève de la législation ICPE
    - rubrique 2910 (A) (installations de combustion)
    - rubrique 4331 (E) (liquides inflammables)
    - Rubrique 2920 (A) (installations de compression)

## Risques accidentels

- Révision de l'étude de danger et Arrêté du 19/05/17 actant l'EDD et renforçant certaines prescriptions
  - => moyens de protection incendie particuliers (suppression FM200)
  - => programme de forage ou d'intervention sur les puits
  - => fermeture des puits
  - => dispositions environnementales

# Porté à connaissance

Un porté à connaissance transmis par l'exploitant en 2019 et instruit par l'inspection

Modification de la gestion des eaux pluviales sur une partie du site STORENGY à St Illiers la Ville

L'inspection a pris acte des modifications qui concernent :

- l'écoulement des eaux pluviales ;
- l'infiltration (noues) et création de zones humides ;
- respect des débits de fuite.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

# Action de l'inspection IC

- **Inspection du 6 mai 2019 (ICPE)**

- Thème abordé :

Les mesures de sécurité prises par l'exploitant sur le chantier relatif aux travaux de reprise du puits SI41

Plusieurs remarques et non-conformités simples ont été observées sur le chantier et qui ont été prises en compte par l'exploitant (juin 2019)



# Action de l'inspection IC

- **Inspection du 15 novembre 2019 (ICPE)**

Thème abordé :

Participation à un exercice incendie, que l'exploitant avait programmé le 15/11/19, avec déclenchement de son POI (Plan d'opération interne).

Le thème de l'exercice est l'accident au niveau du manifold n°2 avec l'absence de la direction (cheffe de site) pendant l'exercice.

l'inspection n'a pas constaté de non-conformité pendant tout le déroulement de l'exercice.

Les constats réalisés par l'inspection pendant l'exercice montrent une bonne réactivité des équipes, une communication claire, et une bonne formation du personnel présent.

Quelques remarques ont été observées (pistes d'amélioration) que l'exploitant doit prendre en compte.



# Action de l'inspection IC

- **Inspection du 10 juillet 2019 (ESP)**

Thème abordé :

Visite de supervision approfondie (VSA) réalisée auprès du service d'inspection reconnu (SIR) de STORENGY ST Illiers.

- supervision d'une intervention par un inspecteur SIR sur un équipement
- action nationale SIR
- suite de la dernière visite et de l'audit

Observation :

- 1 fiche d'écart portant sur une non-conformité (Tuyauterie aval DH5 : suivi de cet équipement, avec programme de contrôle à rédiger)



# Perspectives 2020

- Inspection du site
- Participation à un exercice POI programmé par l'exploitant (ou déclenchement inopiné d'un exercice incendie avec déclenchement du POI : en heures ouvrables ou hors heures ouvrables)
- Instruction des dossiers de modifications
- Contrôles inopinés air.





**Merci de votre attention**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE